

MAIRIE DE PRADES-SUR-VERNAZOBRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2015

Monsieur CULIOLI Jean-Marc a été élu secrétaire de séance.

En début de séance, Vincent GRASSET, 2^{ème} adjoint a donné le compte rendu d'une réunion importante du SIAEP (syndicat d'eau potable) sur l'ouverture d'une soumission aux entreprises pour de futurs gros travaux.

De même, Patrice POUX, 3^{ème} adjoint a rendu compte de l'évolution du syndicat paragrêle ainsi qu'un compte rendu au sujet de problèmes concernant le ramassage scolaire.

REGULARISATION TAUX IMPOT FONCIER NON BATI

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'état de notification de 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Le taux du foncier non bâti voté par le conseil municipal en date du 9 avril 2015 étant supérieur au taux maximum autorisé par les règles de lien, il convient de modifier ce taux et le porter à 48,92 % (au lieu de 48,93 %) ; le produit correspondant 2 642 euros restant inchangé)

VOTE : 10 OUI

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : RISQUE SANTE

Suite à la parution du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, les employeurs publics territoriaux peuvent aider leurs agents à acquérir une protection sociale complémentaire et apporter leur participation.

De ce fait, le Centre de Gestion de l'Hérault de la Fonction Publique Territoriale se chargera de l'ensemble des démarches en lançant une consultation auprès des mutuelles afin d'obtenir des conditions tarifaires mutualisées et propose aux collectivités de lui donner mandat .

A l'issue de cette consultation, les collectivités territoriales auront le choix de signer ou non cette convention.

VOTE : 10 OUI

DISSIMULATION RESEAU ELECTRIQUE ROUTE DE BERLOU

Une délibération a été prise pour confirmer à Hérault Energies l'accord du conseil municipal et la délégation au maire pour les signatures, de donner suite au projet de dissimulation du réseau électrique et téléphonique à l'entrée du village route de Berlou.

ALIENATION IMMEUBLE

La décision pour une aliénation d'immeuble a été remise à une date ultérieure

HAMEAU DE LA MAURERIE : Ouverture d'un chemin rural par incorporation d'un chemin existant

Le conseil municipal a décidé l'ouverture d'un chemin rural par incorporation d'un chemin existant sur le hameau de la Maurerie ; une délibération a été prise : VOTE . 10 OUI

(voir délibération jointe à l'affichage public)

DIVERS

Après étude de devis, il a été confié l'installation à la maison des associations d'un chauffage-climatisation à l'entreprise SOLELH (Jean-François DARDE) pour un montant de 7 742.40 euros TTC ;

Jean-François DARDE installera gratuitement un système de régulation d'éclairage aux lavoirs municipaux.

La même entreprise s'occupera de refaire l'installation de l'électricité défectueuse de la fontaine par l'installation de la nouvelle pompe confiée au plombier Monsieur Christian SPAETH.

VOTE : 10 OUI

La locataire de l'ancienne poste rue du Pount dels périès rendant les clés le 30 juin 2015, la recherche d'un nouveau locataire a été confiée à l'agence immobilière MAXEA.

VOTE : 10 OUI

Le conseil municipal a confié à Monsieur le Maire la renégociation des emprunts auprès des banques .

VOTE : 10 OUI

Vu le danger provoqué par le stationnement important dans la grand'rue, entraînant une visibilité réduite à l'intersection des rues transversales, le conseil municipal a confié à Monsieur le Maire la pose de miroirs d'agglomération là où il le jugerait nécessaire.

VOTE : 10 OUI

PRESENTS : MILHAU Jean-Marie, CODOU Roche, CULIOLI Jean-Marc, DEPAULE Michel, GRASSET Vincent, JOUGLA Alexandre, LEFEBVRE Serge, MAGE Yoan, PETIT Xavier, POUX Patrice

ABSENT : néant

Prades/Vernazobre, le 11 mai 2015
LE MAIRE,
Jean-Marie MILHAU

